

## LES ARCHIVES AGRICOLES DE LA CASA SPALLETTI : DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE AU CALCUL DU PROFIT D'ENTREPRISE EN ITALIE (1821-1922)

**Marie-Lucie ROSSI,**

*Docteur en Histoire et Civilisations (EHESS-Paris)*

**Résumé :** Cet article souhaite retrouver les composants principaux des archives agricoles sous le libéralisme concurrentiel en Italie grâce à une grosse documentation privée et inédite. Chez *Casa Spalletti* (14 000 hectares en 1914), de 1821 à 1922, il est possible de voir naître une logique, une pratique et un savoir qui cherchent à repérer et à séparer la rente foncière, le bénéfice agricole et la rétribution du travail en analysant les profits ou les pertes de la gestion en métayage par rapport à la gestion en économie directe ou en location.

Dans un premier temps, il s'agit de retrouver les documents qui permettent de calculer le profit.

Dans un second temps, on s'aperçoit que ce profit est un profit réfléchi parce qu'il fait les comptes avec la science agronomique, se positionne face aux appels du marché et surtout cherche à co-intéresser la terre, le capital et le travail : c'est un profit optimum qui pratique la limite économique de l'intensité. Enfin, un troisième temps remarque que ce profit est normalisé pour tous les acteurs. Donc, un profit mesuré, négocié et régulé qui toutefois pour exister doit vivre dans le cadre du capitalisme concurrentiel : ce sont les acteurs (patronat et colonat) seuls – sans intervention de l'État – qui élaborent, dans le cadre de contrats associatifs entre personnes privées, la mesure, la négociation et la régulation de ce profit.

En 1840, un document est rédigé par le notaire Paini de Reggio-Emilia : c'est le *Règlement des devoirs des administrateurs au service de Casa Spalletti*. Cet acte permet de comprendre le savoir, la pratique et la logique du classement des archives dans une famille emblématique du capitalisme agricole émilien<sup>1</sup>, lombard et toscan qui, en 1922 administre depuis un siège directionnel établi à Bologne plus de 14 000 hectares regroupés en dix-sept entreprises (*Tenute*). La *Tenuta* est une organisation productive composite étendue en moyenne sur huit cents hectares. Le centre patronal (*Corte*), ceinturé de près, possède une *fattoria* où habite le régisseur qui contrôle de nombreux corps de fabriques (fromageries, chais, rizeries ou huileries). Chaque exploitation (*azienda*) est un centre de production paysanne de vingt-cinq hectares avec une maison, une étable, une grange, une porcherie et un fonds remembré, irrigué et complanté qui est dirigé par un salarié agricole co-intéressé (*bovaro partecipante*), par un métayer (*mezzadro*) ou par un locataire (*affittuario*).

Après la déréglementation du mercantilisme et avant l'autarchie fasciste durant le libéralisme concurrentiel mis en place par la paix Autrichienne de 1821 à 1922, les betteraves sucrières et le tabac sont commercialisés en Lombardie, en Toscane l'huile d'olive et le Chianti, en Romagne le chanvre, le riz et les produits de la fruiticulture et en Émilie le Parmesan, le jambon de Parme et le Lambrusque. Ce sont généralement des produits expédiés en *Mitteleuropa*.

---

<sup>1</sup> Voir Marie-Lucie Rossi, *Les entreprises de culture améliorante ou l'aménagement du terroir en plaine de Reggio-Emilia à l'époque du libéralisme concurrentiel (1748-1922) : pour une modélisation du management Spalletti*. Thèse de doctorat en Histoire et civilisations à l'EHESS-Paris sous la direction de Maurice Aymard, 2006, 1399 p. Contact : [rossimarialucia@tiscali.it](mailto:rossimarialucia@tiscali.it).

Cet article souhaite retrouver dans les archives de *Casa Spalletti* les traces de cet esprit *entrepreneurial* et ambitionne aussi d'être une approche à une étude des comptabilités rurales<sup>2</sup> dans le dessein de considérer l'entreprise agricole patronale et paysanne comme un outil de production à la recherche du profit (*tornaconto*) et au suivi attentif des performances économiques de chaque acteur. Loin d'être une parente pauvre de l'histoire économique, l'agriculture au temps du libéralisme concurrentiel se veut un secteur à part entière, des transformations économiques reposant non seulement sur les mêmes principes que la production manufacturière, mais devant aussi la logique, le savoir et la pratique industriels : l'histoire des entreprises passe aussi par l'histoire des entreprises agricoles, le repérage et la conservation des archives des dynasties de grands propriétaires et entrepreneurs agroalimentaires.

## I. Logique comptable : l'emprise de l'organisation

Afin de rester au plus près de sources à la fois exemplaires par leur contenu et exceptionnelles par la liberté avec laquelle leurs propriétaires permettent une ample consultation, cette première partie se veut simplement descriptive de la logique avec laquelle se met en place un ordre administratif.

### 1.1. Une comptabilité centrale patrimoniale au service du capital d'exploitation

Si les archives économiques de *Casa Spalletti* montrent un patrimoine qui, de 1738 à 1935, ne fait que croître, elles présentent aussi les capitaux nécessaires à la mise en valeur de ce patrimoine. Tous ces documents sont rédigés par une administration centrale – dirigée par un administrateur général (*ministro*) – contrôlée par le propriétaire et qui est composée d'un notaire, d'un ingénieur, d'un géomètre et de plusieurs comptables.

#### 1.1.1. Le relevé de compte patrimonial : synthétiser et analyser

Les archives dans un premier temps sont tenues afin de pouvoir réaliser le *Relevé de compte général annuel du patrimoine* : ce relevé est souvent encore intitulé *Compte-rendu unique de l'administration*.

De 1829 à 1876, ce relevé unitaire est un ensemble de feuillets non imprimés d'une cinquantaine de pages. Après 1876, ce compte unique se divise en deux livrets imprimés rangés en deux séries comptables : les *Comptes du patrimoine* et les *Comptes particuliers de Tenuta*.

De 1876 à 1922 le *Compte du patrimoine* est composé de treize fascicules : le fascicule numéro onze présente une liste des produits composant la *rente brute agricole générale*.

Le *Relevé de compte de Tenuta*, séparé du *Compte-rendu unique de l'administration*, est donc une source récente. Entre 1829 et 1849, il n'existait qu'un *Compte de l'administration rurale* qui enregistrait sur chaque double page une *Tenuta* : il se trouvait avec d'autres comptes (comme le *Compte des fabriques* ou le *Compte des prêts hypothécaires*) à l'intérieur du *Compte unique de l'administration*. Depuis 1852, c'est déjà un petit opuscule qui est mis systématiquement à la fin du *Compte-rendu unique de l'administration*. En 1876, le *Relevé de compte de Tenuta* devient un livret indépendant et imprimé. Ce qui le distingue du *Relevé de compte unique du patrimoine*, ce sont les détails sur chaque entrée et sur chaque dépense. Il est organisé en neuf fascicules : le fascicule numéro huit qui est un condensé stupéfiant d'informations sur la *Tenuta* se présente sous la forme d'un tableau en vingt-cinq colonnes qui définit en nombre et en valeur tous les composants nécessaires à la mise en culture de chaque exploitation.

De 1876 à 1922, chacun de ces deux livrets se développe au point de former une grosse brochure de plus de 150 pages, dans laquelle s'intercalent de plus en plus les comptes analytiques d'éléments qui ne sont plus la terre, mais tout ce qui peut bien mettre en valeur une terre (bâtiments, cheptels, avances aux cultures, fonds de roulement et fonds de réserve). À côté de ce compte général de l'administration qui se dédouble, se remarque une série de pièces d'archives qui changent de finalité après 1843.

---

<sup>2</sup> Je souhaiterais remercier Maurice Aymard, Marco Cattini, Gilles Postel-Vinay et Marzio Achille Romani, qui m'ont incitée à mieux formuler mes hypothèses de départ sans que soient pour autant engagées leurs responsabilités envers des assertions qui restent personnelles. Une partie de ce texte a été présentée dans une première version au cours d'un séminaire à l'EHESS chez J. Goy le 26 mars 2008. La rédaction d'un ouvrage sur ce thème est en cours d'élaboration. Il faut aussi remercier *Casa Spalletti* d'avoir accepté un examen prolongé et sans aucune contrainte d'archives jusqu'ici jamais dépouillées, privées et non déposées.

### 1.1.2. La pièce patrimoniale annexe : montrer pour dénombrer

Les pièces patrimoniales annexes sont d'abord de simples ajouts insérés dans les actes de mutations foncières : ce sont des représentations cartographiques des fonds et des bâtiments achetés avec parfois dans un coin une description sommaire de l'utilisation des sols.

Après 1843, les cartes deviennent thématiques. Dès 1848, une planimétrie de tous les bâtiments d'exploitation est effectuée : un soin particulier est réservé au dénombrement des places bovines dans les étables. Cela correspond à la volonté de déterminer la capacité d'accueil paysanne quand, une fois achevée la politique de croisement du bétail dans les seules étables patronales, doit suivre une politique de sélection dans toutes les étables paysannes. En 1850 le géomètre Filippo Medici inventorie tous les prés de *Casa Spalletti* : le but étant de séparer les prés convertibles en rizières des prés déjà irrigués et à planter.

En 1876, l'ingénieur Taddeo Terrachini inventorie les luzernières et recense le complant : il accompagne les cartes de calculs minutieux. Suite à une réforme du statut du métayage en 1864 qui souhaite prendre en compte l'augmentation des cheptels morts, les évaluations annuelles des composants du train de culture deviennent obligatoires. Pour ces estimations, le régisseur a le devoir de considérer comme prix internes à la *Tenuta* les prix du marché le plus proche. Déjà depuis 1843 à l'occasion d'une précédente réforme, les comptes devaient se clore à chaque fin d'année.

De 1748 à 1864, le point de vue de l'inventaire se déplace donc de la description cartographique du fonds aux périodes de transactions foncières, à l'évaluation annuelle de tous les composants du train de culture et des cheptels à fruits.

Les comptes patrimoniaux et les pièces patrimoniales annexes convergent donc vers une conception du patrimoine qui n'est plus une représentation pour en permettre la conservation, mais une connaissance pour en permettre le fonctionnement : il s'agit d'en connaître tous les rouages afin d'avoir une bonne production en se déplaçant du fonds à l'exploitation.

### 1.1.3. Retrouver le capital d'exploitation

C'est ce poids grandissant du capital d'exploitation (ou capital de culture) dénommé simplement *capital de spéculation* ou *capital d'entreprise* (*Capitale d'impresa*) qui fait des terres de *Casa Spalletti* non seulement des terres qui donnent une rente, mais des terres qui produisent un profit.

Mais de quoi se compose ce capital ?

Dans la bibliothèque de la *Tenuta de Sant'Ilario*, figure un opuscule de comptabilité pratique écrit par Salvatore Bruno en 1923. De nos jours y sont encore présentes des notes prises par le régisseur où sont énumérés tous les capitaux nécessaires pour faire produire une terre. Le gestionnaire divise ces capitaux en quatre éléments : « Les capitaux fixes sont les bâtiments d'exploitation, les bâtiments civils paysans et les constructions qui servent à la circulation des eaux, les animaux de trait, les machines et les outils. Les capitaux circulants servent aux avances aux cultures : ce sont les semences, les fertilisants et les fumiers, les fourrages pour le bétail, les litières, le matériel pour le vignoble, les salaires pour les travaux faits par des ouvriers agricoles spécialisés fixes. Les capitaux de conduction sont la somme des valeurs nécessaires aux travaux occasionnels d'hommes ou de bétail, des valeurs cédées aux administrateurs pour assurer leur œuvre de direction, des valeurs affectées aux assurances, aux impôts, aux taxes et à tout ce qui est nécessaire pour une bonne conservation et manutention du capital foncier. Les capitaux pour la consommation domestique sont les valeurs correspondant au maintien de la maison habitée par le régisseur et tout ce qui est nécessaire à la famille du régisseur et du propriétaire ». Salvatore Bruno donne une définition simple de ces capitaux : « la terre est indispensable à l'entreprise agricole, mais tous les autres biens qui appartiennent à l'entreprise sont les capitaux de l'entreprise ».

Déjà en 1875, l'agronome Eugenio Giordano faisait le point pour un public populaire dans le journal *Le moniteur des comices du règne d'Italie* : « le capital de culture pour un exploitant est la part du capital agricole qui est consacrée à la mise en exploitation du capital foncier. Il se réduit à cinq éléments principaux. Les instruments meublants nécessaires aux bâtiments civils et d'exploitations. Les matériels indispensables aux cultures sont les outils, les véhicules de transport et les machines agricoles. Le troisième élément est constitué par les cheptels de labours et les cheptels à fruits. Le quatrième élément est l'ensemble des provisions vivrières. Le cinquième élément est le capital de circulation qui servira à payer toutes les dépenses obligatoires jusqu'au moment où la vente des produits de la terre alimentera la caisse ». Puis, l'agronome continuait : « le capital de culture doit être déterminé pour être contrôlé avec le taux du profit. Le taux du profit traduit la manière d'entreprendre ; plus le rapport du résultat net sur le résultat brut sera élevé et plus le système de culture choisi sera profitable ».

## 1.2. Une comptabilité centrale de l'entreprise au service du compte de résultat

En plus de cette recherche progressive des composants du capital d'exploitation au sein même de l'ancienne comptabilité patrimoniale par l'admission de colonnes de registres supplémentaires et de feuilles volantes, la comptabilité de l'administration centrale fixe la mise au point du compte de résultat : il permet de passer de l'énumération des dépôts dans les greniers à la recherche du coût de production.

### 1.2.1. Livre comptable unique et comptes ouverts aux objets

Le *Grand-livre de l'administration centrale* de 1840 à 1898 est attentif à faciliter les contrôles, aussi, il possède une rubrique, des titres et des colonnes de renvoi au livre *Journal-caisse* opérationnels, mais les comptes ouverts à des objets restent peu variés : on remarque néanmoins le compte ouvert aux impôts ou le compte ouvert aux fromageries. Cependant, grâce à la narration de tous les faits administratifs dans le *Journal-caisse*, il est possible d'assembler les éléments nécessaires à la création d'un compte particulier. Après 1898, la réunification en un seul *Livre central* a pour conséquence une double transformation des comptes ouverts aux objets. Les comptes ouverts aux objets s'élargissent : naissent des comptes où l'objet est un fonds (étables, métairies, *Tenuta*), un dépôt (moulins, caves, fromageries, scieries) ou une dépense imposée de l'extérieur à répartir entre les fonds ou les *Tenute* (une taxe sur les farines).

Enfin, est ouvert un compte « objet au sens strict » comme est ouvert un compte aux personnes : ce sont les comptes ouverts aux productions (conserves de tomates), aux produits achetés pour une culture ou pour l'étable (fertilisants, huiles pour les moteurs, résidus alimentaires pour le bétail) et les comptes particuliers administratifs (assurances des fonds ou des produits). Parallèlement à cet élargissement du compte où l'objet se définit dans ses moindres détails, les comptes ouverts aux objets se réunifient pour devenir généraux, c'est pourquoi, les actions se regroupent et les comptes ouverts à chaque *Tenuta* se muent en un seul compte ouvert à l'ensemble des *Tenute* tout comme les comptes ouverts à chaque type de capital (foncier, fixe, circulant) se transforment en un seul compte ouvert à l'ensemble des capitaux. Ce double mouvement permet finalement de répondre aux nécessités évolutives de l'entreprise.

### 1.2.2. Livre Mémoire et recherche du coût

Dans les archives de la comptabilité centrale se retrouve une petite série dont le titre varie. Les signes avant-coureurs de ce matériau sont les papiers dénommés *Aide-mémoire* de l'administrateur Giacomo Maffei (1846-1872). Ce sont des tableaux de chiffres toujours suivis de commentaires focalisés sur des causalités : dettes du métayer reliées aux productions du fonds concédé, rapport entre production globale et part patronale commercialisable ou évolution des prix et des rentes. Après 1872, les papiers des administrateurs seront regroupés dans des boîtiers appelés *Dessins, projets, manuscrits et notes de travail de l'administrateur* avec en sous-titre le nom de l'administrateur.

La forme la plus achevée de ce matériau est représentée par les quatre *Livres Mémoires* de Giovanni-Battista Spalletti de 1914 à 1957. Chaque livre est un répertoire de 500 pages consacré aux produits agroalimentaires. Si on concentre l'attention sur les produits fabriqués dans les *Tenute* de 1924 à 1938, le regard du propriétaire se déplace vers la recherche du coût de production. Néanmoins, il faut remarquer que ce coût de production reste encore un coût global ou relatif à une quantité sans que ne soient vraiment détaillés tous les composants de ce coût sauf si l'un (ou plusieurs d'entre eux) augmente fortement. Parfois, seules sont circonscrites des dépenses, sans avoir automatiquement une suite qui se traduise par un prix de production face à un prix de vente. Si après 1924 le regard se précise, c'est parce que se note à la simple lecture du revenu brut une décennie de baisse impressionnante : mais aussi parce que tout ce qui reflète un coût devient notable.

### 1.2.3. Notes statistiques et calcul économique

L'administration centrale semble de plus en plus souhaiter pouvoir disposer de relevés qui établissent des résultats, des conjonctures et des rendements par production ou par conduction. Depuis au moins 1846 on observe une attention soutenue envers les rentes et les prix. Mais, de quelles rentes et de quels prix s'agit-il ? Enfin, au-delà du choix du type de rente ou du type de prix, l'accent est mis de plus en plus sur comment bien faire une comparaison ou comment établir une corrélation : le dessein final étant de réunir entre eux les comptes qui se meuvent par groupes significatifs.

Le premier type de document qui s'appuie sur des données chiffrées est l'*Expertise de Tenuta* : il s'agit d'une relation déterminant une rente moyenne et quand sont indiquées les dépenses, seules leur somme importe. Une lecture minutieuse de l'*Expertise* Ponti sur la *Tenuta de Lucciano* en 1889 permet toutefois de noter des nuances. Les prix réels locaux les plus essentiels apparaissent, bien que mentionnés seulement à l'occasion de commentaires : ainsi, le prix du vin moyen dans la province est à 36 livres l'hectolitre, mais le prix du vin de *Lucciano* est à 44 livres parce que « c'est un vin vendu jusqu'en France et qui a été médaillé au cours d'expositions internationales ». Afin de savoir s'il convient d'investir dans une nouvelle *Tenuta*, l'*Expertise* ne déterminant qu'une rente moyenne et une dépense globale, ne semble plus suffire pour convaincre. Le *Compte-rendu tabulaire de Tenuta* fait son apparition à l'occasion de la division patrimoniale entre Venceslao et Guglielmo Spalletti en 1892. Fractionné en onze colonnes, le *Compte-rendu tabulaire de Tenuta* est d'abord une énumération de valeurs : capital foncier, capital immobilisé dans les cheptels, rente brute générale, dépenses, rente nette globale. Puis, c'est aussi le calcul du rapport de la rente nette en raison des capitaux engagés et enfin c'est la réduction de la rente nette globale en une rente nette à l'hectare ayant pris soin préalablement de mettre en pourcentage le poids des dépenses par rapport à la rente brute générale. Ce *Compte-rendu tabulaire de Tenuta* utilise des prix réels et repositionne les résultats de la rente nette en la mettant en relation avec la rente brute et avec les dépenses : ainsi une rente nette peut-être basse parce que les dépenses sont élevées.

Un parallèle entre l'*Expertise de Tenuta* et le *Compte-rendu tabulaire de Tenuta* souligne le besoin de redéfinir les termes utilisés. Dans l'*Expertise de Tenuta*, le terme *rente nette* cache seulement les déductions fiscales admises par la loi afin d'établir une déclaration cadastrale : soit les dépenses consécutives à la manutention et à l'amélioration des fonds après calcul du cas fortuit. Dans le *Compte-rendu tabulaire de Tenuta*, le terme *rente nette* cache le paiement des impôts, le calcul des dépenses extraordinaires de bonification et des dépenses ordinaires de mise en culture. Enfin, parmi les dépenses ordinaires de mise en culture, ne sont considérées que les dépenses des fonds en économie directe : pour les fonds en économie indirecte est enregistrée la seule quote-part patronale sans tenir compte des dépenses soutenues par la quote-part métayère. Dans l'un et l'autre cas, le sens de *rente nette* est particularisé, et ces documents normalisés se prêtent mal aux exigences de l'exploitant et entrepreneur. De 1892 à 1905, l'administration centrale finit par inventer la *Note extracomptable* où apparaissent de nombreux moyens d'exposition mathématisés. L'administration Guglielmo regroupe toutes ces notes en un *Fascicule statistique* qui enrichit le *Compte-rendu de Tenuta* ou du patrimoine. L'administration Venceslao compose des *Dossiers statistiques par arguments* séparés des *Comptes-rendus de Tenuta* ou du *patrimoine* de plus en plus synthétiques. L'administrateur général repère donc les instruments indicateurs de la conduite du patrimoine des instruments indicateurs spéciaux à la gestion de l'entreprise.

Ainsi, il s'éloigne de la comptabilité de la seule rente pour essayer de mettre au point une comptabilité plus souple qui, grâce au compte objet dans le *Livre central unique*, au *Compte de fabrique* dans le *Mémorial* et au calcul dans les *Notes statistiques*, entreprend de mettre côte à côte les entrées et les dépenses par produits pour finalement redistribuer la part du profit.

### 1.3. Une comptabilité locale au service des acteurs

Le régisseur de chaque *Tenuta* doit tenir divers livres de comptes et présenter des rapports.

Durant l'administration des frères Spalletti de 1840 à 1892, il doit conserver un *Journal-caisse* et un *Grand-livre* de la *Tenuta* qu'il gère.

Depuis 1856 on distingue deux Grands-livres pour chaque *Tenuta* : le livre des fonds en métayage et le livre des fonds en économie directe. Dans les *Grands-livres des fonds en métayage* en en-tête, à chaque double page figure un numéro progressif, l'année, le nom de la métairie et le nom du métayer. Sur la page de gauche, on trouve le *passif* et sur la page de droite, on trouve l'*actif*. Chaque page est subdivisée en deux comptes : d'abord, on remarque un compte qui est ouvert à un objet et qui est le *Compte de la métairie* (fonds et étable) et ensuite on rencontre un compte qui est ouvert à une personne et qui est le *Compte entre le métayer et le patronat*. Sur la page de gauche comme sur la page de droite, le *Compte de la métairie* est divisé en dix colonnes. Il présente un renvoi au *Journal-caisse*, puis on annote le jour et la date et, enfin, on définit par le détail l'action à valoriser : dans ce détail sera indiqué le pourcentage de répartition entre le métayer et le patronat. La cinquième colonne expose les dépenses ou les gains globaux à répartir. Les colonnes numéro six à numéro dix n'indiquent que les dépenses et les gains du patronat dans les étables (en spécifiant le type, le nombre et le prix de chaque tête de bétail) et sur le fonds.

Ensuite, les comptes sont tirés pour signaler le gain (ou la perte) de quote-part patronale. Sur la page de gauche et sur la page de droite, le *Compte du métayer* est divisé en six colonnes. Il présente le

renvoi au *Journal-caisse*, puis on annote le jour et la date et enfin on définit par le détail l'action à valoriser : dans ce détail sera indiqué le pourcentage de répartition entre le métayer et le patronat. La cinquième colonne expose les dépenses ou les gains globaux à répartir. La sixième colonne n'indique que les dépenses ou les gains du métayer. Subséquemment, les comptes sont tirés pour noter le gain (ou la perte) de quote-part métayère. La comptabilité tenue par l'administration Venceslao à Bologne à partir de 1898 présente un seul *Livre annuel* où se retrouvent toutes les informations du *Journal-caisse* et du *Grand-livre* : c'est un *Journal-grand-livre à l'Américaine*. Si on excepte les colonnes de renvoi ou de datation, les autres colonnes sont des comptes généraux susceptibles de développements particuliers. La première partie de ce *Livre unique* présente une succession de neuf colonnes. La page de gauche ressemble aux pages du *Journal-caisse*. En en-tête, se retrouvent un numéro progressif de page, le nom du mois et l'année. La première colonne reporte le jour. La seconde colonne est une narration des faits de caisse. La troisième colonne est un renvoi aux justificatifs pour un paiement ou une entrée. Les colonnes numéro quatre à numéro neuf (subdivisées en *débit* et en *crédit*) concernent les comptes de la caisse, des métayers, des étables, des magasins et du train de culture. La seconde partie de ce *Livre unique* est une série de comptes ouverts à des objets : dans l'ordre, se succèdent les comptes des métairies, des produits en économie directe ou transformés pour la commercialisation et enfin des capitaux décomposés par éléments.

En plus de ces Livres principaux, on accumule des Livrets auxiliaires qui détaillent certains comptes des Livres principaux : les plus importants sont les livrets des étables, des magasins, des ouvriers et des métayers. Depuis le statut de 1843, le *Livret métayer*, qui est devenu annuel, est rédigé en double exemplaire et présente trois cas dans la composition du capital métayer. Il y a les livrets de co-intéressement aux produits à 47 % qui sont utilisés en Lombardie quand le colon ne possède aucun capital. Il y a aussi les livrets adoptés en Toscane ou en Romagne où le métayer dispose de capitaux circulants et des capitaux nécessaires à la mise en culture des terres, mais ne dispose pas de cheptel à fruits et rarement un cheptel de labours. Il y a enfin les livrets usités en plaine de Reggio-Emilia où le métayer dispose des capitaux nécessaires pour la mise en culture des terres et de l'étable avec un bétail de labours et à fruits, outre les capitaux circulants. Chaque livret qui est imprimé possède une trentaine de pages numérotées. Il reporte la *Charte nationale de métayage* (après 1870), la charte *régionale* et enfin les *Usages locaux et ou particuliers à la Tenuta*. Il transcrit l'inventaire des capitaux apportés par le colonat et par le patronat et en particulier annote la composition des cheptels vifs et morts (bétail selon les espèces, semences, litières, fourrages et fertilisants). C'est un inventaire réalisé par un géomètre indépendant choisi en commun accord par le patronat et le colonat. Les livrets auxiliaires sont donc des livres analytiques particularisés.

Les administrations locales ajoutent à cette double série de Livres (principaux et auxiliaires) des documents qui sont des *Tableaux statistiques* à envoyer régulièrement à l'administration centrale. Il faut distinguer les relevés annuels des relevés thématiques. Les *Tableaux annuels* sont les inventaires des récoltes sur les fonds et des fruits dans les étables. L'ensemble de ces tableaux sert à établir le fascicule sur la décomposition de la rente brute annuelle. Les *Tableaux thématiques*, qui sont destinés à évaluer la situation financière du métayer, comptabilisent le lait produit en kilogrammes, le montant des dettes métayères ou le montant des crédits métayers et la valeur annuelle de la viande produite par l'étable et la porcherie métayères. Il semble assuré que plus un métayer possède de bétail, moins il a de dettes.

Ainsi le *Livre principal* fixe l'avoir et le devoir des colons, le *Livret auxiliaire* renseigne sur la composition des capitaux paysans et les *Tableaux des régisseurs* établissent la liste des produits à redistribuer entre le patronat et le colonat. Ce sont les prémices à une agriculture considérée comme une industrie du capital où il faut mettre en forme les marqueurs du profit.

Comment cette nouvelle technique naît-elle et quels sont ses liens avec le savoir comptable et agronomique alors en construction ?

## II. Pratique comptable : comment calculer le profit ?

La pratique comptable chez *Casa Spalletti* a pour finalité la recherche du calcul du profit. Mais, afin de suivre « la plissure des affaires », il faut, selon l'administrateur Giacomo Maffei, que le régisseur « sillonne la campagne pour avoir une longue-vue à l'écritoire ».

### 2.1. Projeter un compte cultural

Relier agriculture et profit alors que triomphe la première révolution industrielle dans les pays de l'Europe du Nord-Ouest, c'est vouloir enquêter sur un outil comptable dénommé *Compte cultural*. Il répond toujours à une recherche des coûts de production face aux prix du marché. Dans les archives, se trouvent des comptes avec certains coûts de production et des comptes avec tous les coûts de production.

Il existe chez *Casa Spalletti* plusieurs types de comptes avec certains coûts de production. Le premier type est le *Compte* qui se trouve au dos des *inventaires des récoltes* : rédigé par le régisseur depuis 1865, il calcule en liras et par hectare l'avantage que l'entrepreneur dépose dans la caisse patronale. De la valeur brute à l'hectare, le régisseur déduit le quota aux travailleurs et le coût des transports des récoltes des champs aux greniers. Ce qui reste est un avantage encore brut puisqu'une note du régisseur signale que ne sont pas pris en compte « les coûts de l'entretien du bétail et des outils et des travaux culturaux extraordinaires dus aux intempéries ».

Un second type de compte avec certains coûts de production est le *Livret des comptes des nouvelles pratiques* qui est un groupement de divers fascicules écrits à la main par les régisseurs depuis 1867. Une analyse détaillée du compte des dépenses démontre les limites du document. Toutes les dépenses y sont effectivement détaillées (comme les fertilisants, les assurances, les matériaux nécessaires pour un premier conditionnement) sauf celles qui concernent les travaux culturaux et le coût du fumier parce que le régisseur de la *Tenuta Coccolia* à Ravenne rappelle encore en 1906 que « tous les travaux culturaux et les apports de fumiers naturels sont, de droit, à la charge unique du métayer ». Dans le *Mémorial* des régisseurs se notent aussi des *Aperçus des cultures*. Le *Mémorial de la Tenuta de Lucciano* en 1932 présente un aperçu de la culture de la vigne dans le fonds dénommé *Carraia* qui est un vignoble de Chianti en faire-valoir direct. Une première partie rappelle la situation en faire-valoir direct. Une seconde partie porte en titre « si en métayage ». Pour le régisseur, il s'agit de calculer la rente nette du fonds s'il était confié à un métayer, aussi il calcule tout ce que le patronat ne prend pas en compte dans un régime de métayage parce que dû par le métayer, soit les dépenses pour la préparation des sols et les travaux culturaux du repiquage à la récolte, mais c'est encore un chiffre global sans aucun détail.

Dans les *Mémoriaux* se retrouvent enfin des *Comptes culturaux* en faire-valoir direct, en régime de métayage et enfin des comptes valables pour le faire-valoir direct et le métayage. Quelles sont les différences avec les comptes qui ne présentent que certains coûts de production et surtout que signifie un compte cultural unique quel que soit le régime d'exploitation ?

Dans le *Mémorial de l'administrateur général Bernasconi* de 1904 à 1914, trois sortes de comptes culturaux se rencontrent en faire-valoir direct. Les comptes qui prennent en considération le coût de la mécanisation d'une culture, ceux qui analysent le coût de la fertilisation suivant les cultures et enfin ceux qui tiennent compte suivant les cultures des variations dans le coût du travail. Ce sont des comptes calculés pour un hectare de terrain. Un premier groupe appelé *Calculs comparatifs entre dépense et avoir à propos de diverses manières de récolter et de travailler le chanvre* essaye de comprendre s'il convient de mécaniser partiellement ou entièrement la récolte et le premier conditionnement du chanvre. Avant d'étudier deux hypothèses de mécanisation, l'administrateur rappelle de quoi étaient constituées les dépenses de culture quand tous les travaux étaient manuels. Elles comprennent les dépenses des labours à la fauche, puis celles de la récolte à l'écangage et enfin celles du rouissage jusqu'au dépôt en magasin pour la vente. Pour les détails des dépenses des labours à la fauche, il y a renvoi à un autre compte fait en précédence. Le coût de la main-d'œuvre des labours à la fauche se fractionne en sept éléments : labours, bêchage, criblage de la semence, semailles, sarclage, épandage des fertilisants et transport du fumier. Le *Compte cultural* se différencie donc bien des *Comptes* au dos des *inventaires des récoltes* qui n'évaluaient que les dépenses de transport et de récolte ou des *Comptes des nouvelles pratiques* qui n'estimaient que des dépenses faisant suite aux travaux de préparation des sols et aux travaux culturaux en cas de métayage ou qui en cas d'économie directe affectaient les travaux des semailles à la fauche d'un seul chiffre global.

L'utilisation d'un compte cultural en régime de métayage est plus problématique. Méthodologiquement, établir un compte cultural en système de métayage demeure un problème épineux parce que le métayer n'est pas seulement un travailleur, mais est aussi un entrepreneur et un capitaliste. L'administrateur général Bernasconi en 1912 dans son mémorial élabore pour la *Tenuta de Trecenta* (proche de Rovigo) trois types de comptes culturaux en régime de métayage. La première approche juridique réaffirme que « la part des récoltes remises au métayer représente le travail ou la main-d'œuvre et les dépenses nécessaires aux cultures (comme semences, fumiers et autres) ». La seconde méthode est un calcul comptable pour un hectare de blé qui à cause de la volonté de comparer les coûts de production en régime de faire-valoir direct et en régime de métayage élimine en faire-valoir direct les coûts des labours à la récolte qui dans le métayage sont à la seule charge du paysan. Une première partie calcule toutes les entrées et toutes les dépenses que le propriétaire débourse en régime de métayage. Le compte est clos quand Bernasconi écrit à l'encre rouge « sans le travail de préparation des sols ou labours ». Puis, dans une seconde partie pour les terres en faire-valoir direct, Bernasconi fait tous les calculs et finalement déduit « 70 liras, soit le coût des labours à la récolte ». Une troisième méthode prend non seulement en compte le coût des labours à la récolte, mais considère les augmentations des salaires dans le calcul des coûts. Bernasconi établit pour le blé, pour la betterave sucrière et pour le chanvre non plus un coût global des labours à la récolte, mais additionne le coût de chaque opération culturale qui concourt aux labours (bêchage, piochage, nivellement du terrain, hersage). À cette page du *Mémorial*, il introduit un billet qui lui aussi calculait le coût de ces opérations culturales en 1907 pour *Trecenta*. La comparaison devient intéressante quand on relit une page qui dans le *Mémorial de 1909* détaillait par mois le coût nouveau de la main-d'œuvre suite aux augmentations en cascade depuis 1905. De 1907 à 1912, le coût des labours à l'hectare pour le blé augmente de 60 à 70 liras et le coût des labours pour le chanvre ou la betterave augmente de 150 à 172,50 liras. La conséquence de ce poids accru du coût du travail est une série de rectifications faites au crayon de couleur par Bernasconi en 1912 sur tous les comptes culturaux rédigés depuis 1905.

De fait, Bernasconi souhaite établir non plus un compte cultural des labours à la récolte en fonction du faire-valoir, mais un *Compte cultural unique quel que soit le faire-valoir*. Pour ce, il s'assure que les labours faits par les bovins restent encore les plus avantageux. Dans le *Mémorial de 1904*, Bernasconi faisait les comptes pour retrouver le coût des labours à *Trecenta*. Au titre *devoir*, il calculait le coût de la maintenance du bétail nécessaire aux labours (soit l'intérêt à 4 % sur la valeur du cheptel utilisé pour les labours, le salaire aux vachers, le prix du foin et de l'herbe mangée par le bétail et autres). Au titre *avoir*, il calculait les entrées causées par le bétail (soit l'augmentation en viande, la valeur du fumier produit et la valeur des transports faits par le bétail des champs aux greniers). La différence est le coût de tous les labours : il suffit ensuite de compter les labours pour les répartir en fonction des cultures. En 1904, le labour d'un hectare de blé coûtait 40 liras contre 60 en 1907 et 70 en 1909. Désormais, Bernasconi réalise un compte indépendant du faire-valoir. Ce compte, qui prend en considération les augmentations dans le coût du travail en fonction des lieux, des saisons, des travaux culturaux et des demandes des ligues paysannes, annote par le menu toutes les dépenses (labours, fertilisations, semences) de quote-part patronale et métayère.

C'est cette nécessité de faire du profit qui a conduit *Casa Spalletti* à privilégier le *Compte cultural* pour rechercher tous les coûts de production afin de réduire au mieux les dépenses en tenant compte des intérêts de tous les participants à la production. Mais pour faire le bon choix, il faut multiplier les sources d'information et les adapter aux réalités sur le terrain : c'est évoquer ce que l'agronome Mathieu de Dombasle nommait le *Tour de plaine*.

## 2.2. Ajuster le compte cultural

Comment l'entrepreneur passe-t-il de la lecture d'un écrit théorique à son application pratique dans les champs ou à l'étable et à sa transcription comptable à l'écritoire ?

La recherche laborieuse d'une information multiforme par échange de lettres entre les administrateurs et le propriétaire devient primordiale : y figurent toujours les références exactes afin de permettre une vérification. En 1843, le régisseur de la *Tenuta de San Donnino* informe Giovanni-Battista Spalletti de ses relations avec les membres de la Société d'agriculture de Reggio-Emilia et pointe l'hypothèse que la maladie qui affecte l'élevage du vers à soie est similaire à celle qui a été découverte par la Société agricole de Châteaudun. En conséquence il invite le patronat à découvrir et lire le rapport Français. Afin de replacer ces premières informations dans leurs contextes scientifique et économique, le propriétaire et l'administrateur général écrivent à des spécialistes afin de recevoir une réponse raisonnée et adaptée aux réalités locales. En 1864, Giacomo Maffei demande à Luigi Botter de Bologne (à peine revenu de



Londres) les adresses à Milan des meilleurs fabricants anglais pour l'achat de moissonneuses-batteuses.

Enfin, avant de commencer une mise en pratique, on entreprend des expertises auprès de centres spécialisés. En 1854, Giacomo Maffei envoie au professeur de chimie de la chaire de Reggio-Emilia, Giovanni Giorgini, des grappes de raisins mal formées pour déterminer s'il s'agit de la nouvelle maladie que Giorgini vient de décrire dans une correspondance sur cette question avec les experts chimistes de la Société des Georgofili de Florence.

Enfin, commence une troisième phase qui est celle de l'expérimentation où il faut s'adapter aux conditions réelles. De 1863 à 1867 dans la *Tenuta de San Donnino*, on programme de simples observations sur de faibles superficies dans un seul domaine en exploitation directe, puis en métayage sur la fumure avec le tourteau de sésame afin d'intensifier le rendement des terres à blé. De 1868 à 1870, la correspondance de Giacomo Maffei atteste d'expériences similaires dans toutes les *Tenute* de Reggio-Emilia à Bologne.

De cette recherche minutieuse d'informations, résulte une imposante bibliothèque patronale, avec en 1892, un abonnement à dix-sept revues agricoles et cinq mille volumes qui parlent d'agronomie, d'administration ou d'économie, sans oublier tous les opuscules relayés dans les bibliothèques des *Tenute*. Parfois ce sont des publications périodiques, mais souvent ce ne sont que des manifestes isolés ou reliés à un problème particulier : ainsi de 1907 à 1909 s'accumulent, dans la bibliothèque de la *Tenuta de Sant'Ilario*, sept livrets sur la culture du tabac. Tous sont en mauvais état parce soulignés et raturés.

Si l'on souhaite confronter les résultats des *Comptes théorico-pratiques* proposés par ces opuscules pour la province de Bologne, les comparaisons chiffrées semblent, à première lecture, impossibles. Pourquoi de telles divergences alors que le prix de vente du tabac tourne partout autour de 95 livres au quintal ?

Ces désaccords sont en réalité, des manières différentes de faire le même compte : il varie simplement en fonction de la conduction. Dans les comptes de Tomaso Gessi sont prises en compte les seules dépenses des avances à la culture du propriétaire qui a donné sa terre en métayage et qui ne compte donc que les coûts (400 livres) liés à la fertilisation chimique et au conditionnement de la récolte. Dans les comptes d'Antonio Bellucci, ce sont les frais (761 livres) du propriétaire foncier et de l'entrepreneur industriel, unis en une seule personne qui exploite sa terre dans un régime de métayage, puisque ne sont calculées dans les dépenses d'avance aux cultures que les seules dépenses dans les pépinières, et pour la fertilisation chimique, les dépenses pour le conditionnement de la récolte et les dépenses d'ordre général. Enfin, dans le compte de Luigi Zerbini, ce sont les dépenses (1 601 livres) du propriétaire, de l'exploitant direct et de l'industriel joints en une seule figure qui dirige avec des ouvriers toute la culture : sont comptabilisés tous les travaux de préparation du sol et d'entretien à la culture, de récolte, de conditionnement et les dépenses d'ordre général. Les comptes varient aussi en fonction des statuts locaux et des contrats agraires locaux : le propriétaire, l'industriel et le colon se partagent les dépenses de manière variable en fonction des clauses en usage localement et de clauses particulières légalement introduites à chaque renouvellement du contrat de métayage.

Enfin, les comptes dans ces opuscules sur le tabac, qui sont annotés et rectifiés par Alessandro Bernasconi, sont confrontés avec les réalités issues des expériences qui sont faites sur le terrain par les régisseurs de *Casa Spalletti*. De 1906 à 1908, se retrouve dans les dossiers sur les *Statistiques de la culture du tabac*, une comparaison sur les résultats entre la *Tenuta de Coccolia* à Ravenne, la *Tenuta de Sant'Ilario* à Reggio-Emilia et la *Tenuta de Tavernelle* à Bologne : c'est cette sensibilité à la situation particulière sur le terrain qui fait le renom d'un administrateur.

De fait, il faut savoir entrecroiser toutes ces sources, afin de pouvoir réellement les comparer avec profit, les critiquer, les adapter et les mettre à jour en fonction de la conjoncturelle variabilité des paramètres. Les *Mémoriaux d'Alessandro Bernasconi* conservés de 1904 à 1914 permettent de pister ce bourlingage afin de trouver la solution applicative. Vers 1905, en province de Reggio-Emilia, devant l'épuisement des sols à cause de trop fréquentes rotations entre les blés et les luzernes prennent pied un débat sur la nécessité d'une puissante fertilisation, doublée d'un allongement des rotations et d'une solide propagande en faveur de la fertilisation complète, et, donc de l'usage combiné des principaux engrais. Cela conduit au développement de la consommation des engrais et à une forte hausse des dépenses, aussi, des études cherchent à trouver les limites à la rentabilité de la fertilisation. Alessandro Bernasconi consulte régulièrement huit livres consacrés à la fertilisation (publiés de 1885 à 1904) qui renferment encore de nos jours ses signets de lecture avec annotations. Ces livres sur la fertilisation regroupent des sommes universitaires comme le volume *Agronomie* de Girolamo Caruso, des précis pour techniciens comme l'ouvrage de Tito Poggi sur *La fertilisation rationnelle en Émilie* et des

opuscules écrits pour les paysans comme celui de Pietro Bonsignore dont le titre est *La culture intensive*. Bernasconi retient deux certitudes : il faut fertiliser la terre chimiquement suivant de bonnes associations et il faut utiliser par une culture intercalaire les résidus laissés par la culture principale. Ensuite, l'administrateur accumule dans son *Mémorial* divers documents relatifs à la fertilisation du chanvre. C'est la copie de la recette envoyée par le chimiste Pietro Matteucci pour la fertilisation de cent hectares de chanvre pour *Trecenta* faite le 16 juillet 1912, puis ce sont deux articles de mars 1912 sur la fertilisation du chanvre qui sont écrits par le chimiste Luigi Zerbini dans *Le quotidien de Bologne* à la rubrique *Le progrès agricole*. Enfin, il y a un billet issu des recettes préconisées pour le chanvre en Émilie par Tito Poggi. Toutes ces formules énumèrent des noms et des quantités de fertilisants à épandre pour la culture d'un hectare de chanvre.

Pour finir, le *Mémorial* enregistre toutes les opérations de fertilisation : à *Trecenta* de 1910 à 1914, le coût de la fertilisation du chanvre passe de 219 à 147 livres à l'hectare alors que le prix des fertilisants reste stable. Un coup d'œil au tableau de la fertilisation signale une évolution : aux engrais phosphatés succèdent les engrais azotés d'origine animale et les engrais azotés d'origine chimique et enfin la potasse apparaît. La diversification des engrais chimiques et l'introduction des légumineuses attestent, de 1910 à 1914, de la mise en pratique de la synthèse des notes de lectures.

L'administrateur doit non seulement trouver la bonne solution, mais il doit aussi vérifier en permanence que la solution en cours reste encore une bonne solution et comprendre quand il lui faut adapter la situation à de nouveaux paramètres. Le *Mémorial* est donc une bien belle source d'archives qui donne une bonne impression de ce va-et-vient entre le champ, le livre de l'agronome et le registre comptable pour le pistage, l'enregistrement et la mesure du profit.

### III. Théorie comptable et économie réelle

Logique et pratique comptables retrouvées dans les archives de *Casa Spalletti* suivent-elles les grandes étapes de la construction théorique du savoir comptable où le problème essentiel reste comment savoir faire fructifier une exploitation pour tendre au profit optimum ?

#### 3.1. Concevoir les marqueurs du profit

Depuis l'établissement de la paix autrichienne (en 1748) s'installe une agriculture améliorante qui établit une rente grâce aux *Livres généraux*, puis se développe une agriculture *entrepreneuriale* qui calcule un profit par le moyen du *Compte cultural* et enfin apparaît une agriculture fonctionnelle qui recherche la limite de l'intensité par le biais de *Statistiques*. Théoriquement on distingue quatre étapes<sup>3</sup>. Jusqu'en 1820 n'existent que des livres comptables à partie double, composites, associant les avoirs et les dettes de tous types d'affaires (bancaire, commerciale, manufacturière et agricole).

De 1821 à 1865, une seconde étape voit émerger la notion générale de comptabilité purement agricole : cette naissance prend origine des enseignements des arts italiens des *administrateurs de terres* formalisés à partir de 1750. Dès 1839, l'ingénieur Giacomo Maffei (pas encore intendant de *Casa Spalletti*), dans une brochure *À propos du bon emploi des capitaux* remarque la nécessité de mettre au point une méthode pour calculer exactement le profit afin de savoir si le gain compense suffisamment les dépenses. Puis, en 1840 l'affairiste Benjamin Crud divulgue les comptes à spéculations de son entreprise agricole de Massa-Lombarda proche de Bologne. Enfin, le juriste Francesco Villa à Pavie en 1853, publie un traité dans lequel il oppose à l'administration du patrimoine, la gestion d'une entreprise à spéculations.

Désormais, dans une troisième étape (de 1866 à 1889) naît la comptabilité agricole analytique. En 1866 d'abord, Luigi Tanari à Bologne constate qu'il faut mettre de côté la comptabilité patrimoniale pour séparer la statistique de la comptabilité d'entreprise : la statistique note les mouvements de la production et la comptabilité calcule la convenance économique parce qu'elle vérifie la différence entre le coût de production et le prix de vente. Ensuite, en 1889 Tito Poggi, qui est précepteur de *Casa Spalletti*, publie à Modène un premier ouvrage sur le compte cultural où il insiste sur l'obligation d'établir un modèle comptable unique. De 1890 à 1922 s'ouvre une dernière étape qui est celle du retour à un livre unique pour la quête des marqueurs du résultat d'entreprise. Le comptable Clitofonte Bellini en 1900 fait le point de la situation : on utilise une écriture analytique avec beaucoup de comptes particuliers et l'on pratique une écriture synthétique avec peu de comptes généraux, il faut réunir ces deux écritures et utiliser un seul livre qui fasse office de journal et de grand-livre. Ce nouveau livre dit *Livre Américain* s'il continue à maintenir la division entre comptes patrimoniaux et comptes d'entreprise

<sup>3</sup> Voir Marie-Lucie Rossi, *Une comptabilité industrielle : l'entreprise agricole du Pô à l'Arno (1826-1922)*, 12<sup>e</sup> Journées de comptabilité et de management, 29 et 30 mars 2007, Lille.

puisqu'il se caractérise par des comptes généraux en nombre limité et variables selon les besoins de chaque entreprise, à cause de son faible nombre de comptes généraux, oblige à imposer un *Mémorial* bourré de comptes particuliers où la construction extracomptable analytique se met au service des professionnels de l'agriculture. Pour remarquer les liens entre les facteurs décisifs pour orienter le choix *entrepreneurial* et pour observer les conséquences de ce choix dans la redistribution du profit prennent forme les premiers indicateurs économiques de la profitabilité dans le *Mémorial*, puis dans des *Dossiers* dits *de Statistiques* qui utilisent déjà la fiche volante.

La période qui va de 1840 à 1878 reste l'étape conceptuelle décisive : les articles dans les revues des Sociétés locales d'agriculture où s'affrontent les économistes ruraux, les agronomes, les arpenteurs et les géomètres ont un rôle essentiel. L'économiste rural et l'agronome cherchent à définir une comptabilité nouvelle de spéculations face à l'ancienne comptabilité de l'estime foncière soutenue par l'arpenteur municipal et opposée à la comptabilité moderne de l'estime fiscale défendue par le géomètre cadastral qui, parce que simplement soucieux de ne pas taxer le « *bonificateur* » de terres, ne calcule qu'une « rente imposable défalquée de *tout artifice industriel* ». C'est le point de départ d'une clarification longue entre l'*Expertise vénale rurale* (filiale du commissaire aux fiefs), l'*Expertise fiscale rurale* (filiale issue de l'Ecole Camérale Autrichienne) et le *Compte cultural* (filiales agronomique et économique nées avec A. Von Thaer) afin de séparer la *Comptabilité permanente patrimoniale* de la *Comptabilité annuelle spéculative*. L'article le plus éloquent reste sans doute celui du *Moniteur de Ferrare* rédigé à l'occasion de l'attribution du prix de l'entreprise agricole la plus rentable (*tornaconto*) en 1875 par les économistes Luigi Botter et Carlo Berti-Pichat et l'agronome Eugenio Giordano. Les candidats doivent justifier leur choix de gestion et définir le « *vrai fruit de l'industrie agraire* ». Le futur lauréat, Giuseppe Pavanelli (propriétaire du domaine *Sfondrabò*), s'explique de la façon suivante : « ma comptabilité est bien simple parce que je considère *Sfondrabò* comme un ensemble constitué de plusieurs membres formant un seul corps et ces membres sont des organes entre eux solidaires qui contribuent tous à la production. J'ai créé un système en mouvement en lui donnant la vie avec des capitaux. Mais, ces capitaux doivent porter du fruit comme la semence donne du bon grain [...]. Voici donc pourquoi les dépenses et les produits sont à la base de l'organisation de ma comptabilité. Dans les dépenses, j'ai fait une distinction entre celles qui sont destinées aux améliorations foncières et celles qui sont utilisées pour l'ordinaire mise en culture car il ne faut pas seulement tenir compte des calculs classiques d'intérêts et d'amortissements sur les dépenses générales et sur le coût des améliorations foncières, il faut aussi tenir compte des sommes qui sont immobilisées pour les avances aux cultures et dans le train de culture parce que les intérêts des capitaux ne doivent plus se confondre avec les produits de l'industrie agraire. Le fruit de l'industrie n'a rien à voir avec les revenus sur les capitaux. S'il est vrai que les capitaux sont la condition pour créer des capitaux, l'industrie, qui ne retire du capital employé que les intérêts inhérents aux capitaux eux-mêmes, n'est pas vraiment profitable ».

Ce qui importe dans cet exemple, c'est la volonté de l'entrepreneur de vouloir clarifier une notion alors en cours de théorisation. En effet, une chronique avait été ouverte dans le journal pour une définition du profit : elle se construit progressivement par la séparation entre les capitaux immobilisés pour diverses années et les capitaux utilisés au cours de l'année et se révèle aussi être un calcul variable selon le type de faire-valoir.

### 3.2. Tendre vers le profit optimum

Guido Borghesani en 1910 achève l'argumentation dans un article des *Annales de la Société agraire de Bologne* en recherchant *La limite économique à l'intensité de l'industrie agricole* : « le bon succès de l'entreprise agraire dépend de la divergence entre le prix de vente des produits et le prix de production pour chaque produit. Il ne faut pas tendre au maximum, mais seulement à l'optimum de la production ; et ce dernier est vraiment le résultat économique maximum et non le maximum de la production car l'optimum de la production coïncide avec le maximum de l'avoir net. Donc, plus sera grande la divergence entre les dépenses de production et les valeurs des produits obtenus, plus élevée sera la limite économique de l'intensité ». Finalement, comme pour la loi du minimum chimique de Liebig, il en va de la loi du minimum économique dans la production agraire : « le gain dépend du moyen de production qui est le plus faible dans le processus de production et se vérifie un minimum économique à ne pas dépasser. La terre, le capital et le travail au nom d'un intérêt financier commun se doivent de tendre tous vers le profit optimum », c'est pourquoi sont élaborées des clauses juridiques nuancées et évolutives où les apports de chacun en capital et en travail varient du simple contrat de travail à la location en argent en passant de la borderie à la métairie avec pas, peu et plus ou moins de participation aux avances à la culture et donc avec une rétribution également flexible et parfois indexée sur la productivité. Il faut intéresser économiquement le travailleur afin de l'inciter à améliorer son rendement.

Dans les archives de la *Casa Spalletti*, on retrouve divers *contrats de métayage* : on observe plus précisément un statut en réforme constante. Ainsi, à *San Donnino* afin de rendre plus rapidement profitable le nouveau commerce de l'engraissement forcé de jeunes animaux pour leur vente sur les marchés industriels de l'Europe centrale, le statut est modifié à trois reprises.

Dès 1843, le métayer ne payait que le tiers, au lieu de la normale moitié, des achats en foin, fumier et litière, mais le propriétaire obligeait à l'extension des semailles de légumineuses vertes.

En 1867, le propriétaire payait entièrement les achats de fumiers, mais obligeait à l'extension des semailles de légumineuses en graines.

En 1879, le patronat payait tous les achats d'engrais chimiques, mais obligeait au retour à la normale moitié pour les achats de foin, fumier et litière, de provende verte ou en graine et imposait les achats nouveaux de soufre à la normale moitié.

En 1905 est réalisé un *Compte à l'hectare sur le coût de la mécanisation dans la culture du chanvre* pour la *Tenuta de Tavernelle* à Bologne. Les dépenses avec un rouissage manuel sont de 212,85 livres. Elles s'abaissent de 48,30 livres avec un rouissage mécanisé d'où un gain de 164,55 livres. Ce compte se termine par des observations d'ordre économique et social. Le propriétaire avec un échangage manuel et un rouissage mécanisé gagne par rapport à l'échangage et au rouissage manuels : 9,90 livres et 44,05 livres si l'échangage est mécanisé et le rouissage reste manuel. Mais, le métayer gagne surtout 127,85 livres à l'hectare si le rouissage est mécanisé. Le gain pour le métayer est de 11,50 livres au quintal soit 127,50 livres à l'hectare parce que dans le coût des dépenses pour le rouissage à la main, 36,75 livres étaient payées par le patronat ( $164,55 - 36,75 = 127,8$ ) : « le patronat recherchera une compensation en exigeant une augmentation des superficies cultivées en chanvre ». Les archives de *Casa Spalletti* témoignent de la flexibilité du statut du métayer : afin d'obtenir un plus faible coût de revient, à chaque innovation sont introduites des modifications temporaires.

Mais, le vrai problème n'est pas d'intéresser un métayer, qui, par définition est pour le patronat un associé qui apporte obligatoirement avec sa force de travail, des capitaux, il faut aussi et surtout pour poursuivre la modernisation, toucher le travailleur qui ne possède aucun capital. En 1902, l'économiste de Modène Ghino Valenti dans un mémoire lu à la Société d'agriculture de Bologne évoque la solution mise au point par *Casa Bonora* à la *Tenuta de la Quiete* à Finale Emilia. Le colonat reçoit ce qui reste du profit, une fois que les dépenses qui ont été faites par le propriétaire sont remboursées et que le propriétaire reçoit pour le capital investi une part fixe de la récolte. Cette part fixe patronale varie chaque année en fonction des apports de chacun. Au début, le paysan n'apporte rien et le propriétaire lui avance vivres et argent. Chaque année, le montant du prélèvement patronal est remis en question et au fur et à mesure que le paysan apporte quelque chose en plus de son travail, il est abaissé. Ce principe peut s'appliquer à toute sorte de conduction. Le locataire de la *Tenuta de San Agostino* à Poggio Renatico en plaine de Ferrare et membre lui aussi de la Société d'agriculture de Bologne, Isodoro Roversi en 1902 explique ce qu'il nomme un contrat de *bovaria interessata*. Le système traditionnel était la *terzeria* où le colon recevait le tiers des récoltes : il n'apportait aucun capital, il ne pouvait pas être licencié, mais il était déplaçable sur un autre fonds. Le nouveau système, afin de permettre une bonification, fait que le propriétaire apporte tous les capitaux nécessaires (outre la terre), et le paysan n'apporte d'abord que le travail, puis introduit les capitaux issus de l'épargne du fruit de son travail. Pour l'inciter à bien travailler, il reçoit gratuitement une maison, une basse-cour et des porcins. Il gardera la moitié des gains de l'élevage des porcins, recevra pour le travail à l'étable et dans les prés un salaire fixe et 5 % sur l'élevage des veaux. Il reçoit pour les produits des champs, le tiers des productions et 2 % en plus de ce tiers en fonction du total de la production. Ces pourcentages à la récolte augmenteront à mesure qu'il apportera plus de capitaux. En échange, il doit accepter de faire les travaux culturaux selon la volonté du patronat, mais le patronat fait faire par des salariés tous les travaux de bonification. Ces modifications aux statuts des travailleurs ne sont pas entièrement neuves car dès 1826, l'ingénieur Giuseppe Astolfi de Bologne dans le journal *Il fattore di campagna* expliquait déjà : « moi et mon métayer, nous mettrons sur le fonds un identique cheptel vif appartenant par moitié à lui et par moitié à moi. Mais, s'il ne peut mettre effectivement cette moitié de capitaux, je la lui donne et en échange il me payera un intérêt annuel de 6 %. De cette manière, le fonds sera mieux travaillé, mon gain et le gain de mon métayer sera majeur ». Les progrès de la protestation sociale (1889-1913) à la suite de la crise céréalière et séricicole de 1885-1898 dans les régions sans tradition d'élevage conduisent à revaloriser ces anciens travaux et élargir leur champ d'application.

En France, l'*Enquête de Tourdonnet* en 1879 sur le métayage et les réflexions de Roger Merlin sur *Le métayage amélioré* en 1898, sont de semblables efforts pour permettre une participation du salariat aux bénéfiques. Chez *Casa Spalletti* de Ferrare à Bologne, de Bologne à Rimini et de Rimini à Sienne, toute une série de contrats de 1898 à 1922 cherchent progressivement à transformer effectivement cet ouvrier co-intéressé en un métayer de type reggian : lentement et parfois dès avant 1914, il arrivera

ainsi à posséder le capital d'exploitation nécessaire au fonds qu'il gère désormais<sup>4</sup>. Le profit mesuré qui tient compte des coûts de tous les acteurs de la production devient un profit négocié.

## IV. Les marques de l'agriculture capitaliste

Pour Chombart de Lauwe dans *La nouvelle gestion des entreprises agricoles* de 1963, l'agriculture est une industrie quand importe le capital d'exploitation : pour essayer de juger des rapports entre le capital d'exploitation, le résultat brut et le résultat net chez *Casa Spalletti*, le premier problème est de retrouver dans les archives tous les comptes de tous les acteurs.

### 4.1 Mesurer le capital agricole

Pour une reconstitution complète du capital de culture dans une *Tenuta*, il faut ajouter au capital d'origine patronale, les capitaux apportés par les paysans. En plaine à Reggio-Emilia de 1821 à 1872 les capitaux pour l'amélioration des fonds et des étables l'emportent, puis se développent de 1873 à 1922 les dépenses pour l'ordinaire entretien des exploitations.

#### 4.1.1. Définir un standard moyen

On peut tenter d'évaluer en liras la moyenne annuelle du capital fixe et circulant dans une *Tenuta* à Reggio-Emilia (800 hectares) à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le capital fixe patronal composé des machines agricoles, du cheptel et des améliorations aux bâtiments se chiffre à 185 000 liras. Le capital fixe et circulant métayer est de 135 000 liras et représente 42 % du capital fixe et circulant total (mais, dans ce cas ne sont pas comptées les dépenses pour les travaux de préparation des sols à la seule charge du colon). Ce premier compte approximatif est utile pour ne pas sous-évaluer le poids des capitaux paysans, même s'ils sont surévalués en période d'agriculture ordinaire (soit sans investissement patronal en améliorations foncières). Si l'on estime le coût des labours pour 250 hectares de blé et pour 250 hectares de cultures sarclées au tarif salarié de 1900, la participation paysanne atteint 47 %. Si enfin, on évalue le coût de ces labours au tarif salarié de 1910, la participation paysanne atteint 52 %. Le capital agraire en ne tenant compte que des capitaux circulants et fixes patronaux et métayers durant une phase de simple mise en culture ordinaire passe de 320 000 liras vers 1890 à 450 000 liras en 1910 pour une *Tenuta* dont la valeur foncière augmente d'un 1 000 000 de liras à 1 300 000 liras. À ces chiffres, qui ne tiennent pas compte des fonds de roulement et de réserve de quote-part patronale, il faut ajouter le fonds de caisse, la valeur des denrées dans les magasins, les dépenses pour les amortissements, les assurances, les crédits et les débits envers les métayers. Si de 1890 à 1910 les avances dans les magasins sont (en moyenne) de 60 000 liras, les crédits envers les métayers s'élèvent de 15 000 liras à 45 000 liras alors que les dettes envers les métayers plafonnent à 32 000 liras, le capital agraire augmente de 395 000 à 587 000 liras. Ce second calcul conduit à revaloriser la quote-part patronale dans le capital d'exploitation global de la *Tenuta* : néanmoins la quote-part paysanne atteint encore au moins 38 % de l'ensemble de ce capital.

De fait une hausse du capital métayer, qui reste constitué essentiellement par le prix du cheptel vif, est perceptible dans les archives de *Casa Spalletti*. Un premier calcul jusqu'en 1898 reste encore un calcul indirect. Dans le *Compte-rendu annuel de la Tenuta*, le fascicule n° 3 qui est dénommé *État final au 31 décembre* au titre *actif* fournit la valeur du *cheptel vif patronal*. Pour retrouver la quote-part du cheptel vif métayer, il faut retirer au cheptel vif patronal, le bétail dans les étables en économie directe afin d'obtenir la part patronale du cheptel confiée au métayer sachant que, de droit, cette part est égale à celle que le métayer doit apporter. Après 1898 et l'introduction massive de la transformation du salarié co-intéressé en métayer, l'administration Venceslao permet un calcul direct puisque dans le *Compte-rendu de Tenuta annuel*, au titre *État des capitaux* et au sous-titre *passif* apparaît la valeur du « *cheptel vif de quote-part paysanne* ». Puis, grâce au *Mémorial du propriétaire* dès 1914, des statistiques sont possibles sur l'évolution du cheptel vif paysan pour chaque *Tenuta* du Milanais à la Toscane en passant par l'Émilie et la Romagne.

De 1873 à 1914 le nombre, le poids et la valeur du bétail en *Tenuta* augmentent. Une *Tenuta* en plaine de Reggio-Emilia<sup>5</sup> en hiver possède 180 têtes de bovins vers 1840, 300 vers 1870 et 600 vers 1910

<sup>4</sup> Voir Marie-Lucie Rossi, *Le métayer chez Casa Spalletti de 1829 à 1922 : un associé parfait en affaires ? Les lunettes pour voir et les mots pour dire : l'outillage mental des acteurs de l'économie*, Colloque de l'AFHE, Paris, 23 et 24 novembre 2007.

alors que le poids d'un bovin adulte augmente de 250 kg vers 1840 à 450 kg vers 1870 pour atteindre 850 kg vers 1910 : 80 % de ce bétail est dans une étable en métayage. Vers 1890, la valeur du cheptel vif des 25 métayers d'une *Tenuta* qui est de 70 000 liras grimpe à 140 000 liras vers 1910. Le calcul du cheptel mort présente une évolution identique.

#### 4.1.2. Le rapport du capital foncier au capital d'exploitation

Un premier essai qui reste un regard uniquement patronal prend en compte les dépenses d'administration, l'impôt foncier, les cheptels, les machines, le prix des travaux d'amélioration dans les fonds outre les dépenses pour les avances aux cultures dont la part de la récolte donnée aux métayers. En plaine du Pô en 1890 selon l'administration des frères Spalletti le rapport est de 4,98. En plaine du Pô à l'Arno en 1913 pour l'administration Venceslao le rapport est de 3,74 alors qu'en plaine de Reggio à Bologne en 1913 selon l'administration Guglielmo le rapport est de 3,05. En plaine reggiane pour les administrations Venceslao et Guglielmo en 1913 le rapport descend à 1,76. L'évolution du rapport de ce capital de culture – même s'il demeure encore incomplet – au foncier devient une réalité significative puisque George Desclaude et Pierre Tissot dans leur ouvrage sur *L'entreprise agricole* en 1963 rappellent que ce rapport en Europe de l'Ouest est de 5 vers 1860, de 2 vers 1914 et de 1 vers 1940.

Un deuxième essai veut tenir compte de tout le capital d'exploitation d'origine patronale. Si l'on ajoute au total déjà réalisé en 1893 pour la *Tenuta de Sant'Ilario* (qui comptabilisait seulement les dépenses d'administration, l'impôt foncier, les cheptels, les machines, le prix des travaux d'amélioration dans les fonds outre les dépenses pour les avances aux cultures dont la part de la récolte donnée aux métayers), la valeur des denrées en magasins et la valeur des crédits envers les métayers et envers les locataires, le rapport du capital foncier au capital de culture redescend de 2,92 à 2,28. Pour obtenir la valeur du numéraire en caisse auprès du régisseur, le montant des dépenses anticipées, la réserve pour les crédits à découvert et le montant des dettes envers les métayers, il faut aussi prendre en considération le fascicule n° 4 intitulé *Démonstration de l'augmentation ou de la diminution du capital* et employé par l'administration Venceslao : en 1893, le rapport en utilisant les chiffres du fascicule n° 4 pour *Sant'Ilario* se stabilise à 2,07 (Tableau 1).

Tab. 1 Le rapport entre capital foncier et capital d'exploitation de part patronale chez Casa Spalletti ?					
	1873	1883	1893	1903	1913
Avec le capital d'exploitation de part patronale sans les fonds de roulement et de réserve					
San Donnino	5,11	3,36	2,52	2,18	1,86
Sant'Ilario	4,53	3,62	2,92	2,27	1,67
Avec le capital d'exploitation de part patronale y compris les fonds de roulement					
Sant'Ilario			2,28		
Avec le capital d'exploitation de part patronale y compris les fonds de roulement et de réserve					
Sant'Ilario			2,07		

Enfin, pour un calcul complet, il faudrait y ajouter au moins la part paysanne pour seulement la moitié de la valeur du cheptel vif en faire-valoir indirect, puisque la rétribution du travail paysan et ses avances à la culture sont déjà comptabilisées par la prise en considération de la valeur de la moitié des récoltes des fonds.

#### 4.1.3. Le capital d'exploitation à l'hectare

Un premier calcul considère le capital d'exploitation à l'hectare de part patronale avec la prise en compte des cheptels, des anticipations culturelles et des dépenses pour la conduction et pour l'administration. Chez Casa Spalletti, le capital d'exploitation de quote-part patronale à l'hectare est de 314 liras pour tout le patrimoine en 1890 et atteint 461 liras en 1913.

Un deuxième essai ajoute pour la *Tenuta de San Donnino* en 1893 la valeur des denrées en magasins, des crédits et des réserves envers les métayers : le capital d'exploitation passe de 477 liras à 610 liras. Pour obtenir le capital d'exploitation de la *Tenuta*, il faut ajouter au capital d'exploitation de part patronale, le capital d'exploitation de part paysanne noté dans le livret du colon. Si effectivement la

<sup>5</sup> Marie-Lucie Rossi, *Una esperienza zootecnica moderna a San Donnino di Casalgrande (1841-1880)* dans *Bollettino Storico Reggiano*, Reggio-Emilia, Anno XXXIV, Fascicolo n°112, 2001.

participation métayère est au moins de 40 %, le chiffre de 610 liras doit se hausser à 854 liras en 1893 (Tableau 2).

	1873	1883	1893	1903	1913
Capitaux de part patronale et de part paysanne sans les fonds de roulement et de réserve					
San Donnino	303	423	533	635	818
Sant'Ilario	348	402	477	627	1035
Capitaux de quote-part patronale et de quote-part paysanne avec les fonds de roulement et de réserve seulement patronaux					
Sant'Ilario			610		
Capitaux de quote-part patronale et de quote-part paysanne avec les fonds de roulement et de réserve patronaux et paysans					
Sant'Ilario			854		

Si des comparaisons sont pour le moment encore impossibles<sup>6</sup> et si ce premier essai reste bien problématique, il est au moins possible d'affirmer que les chiffres issus de l'étude des revenus sont tous en hausse.

#### 4.2. Faire croître le revenu agricole patronal et paysan

Retrouver séparément dans les archives agricoles la rente foncière ou la rétribution paysanne reste un calcul classique, aussi il faut peut-être essayer de dépasser ces deux notions pour retrouver dans une même entreprise le revenu agricole de quote-part patronale et le revenu agricole de quote-part paysanne.

##### 4.2.1. La croissance du revenu patronal

Une première étape calcule le revenu brut et le revenu net agricole avant d'en déterminer le rapport. Pour retrouver le revenu brut patronal par hectare pour une longue durée, il faut affronter dans les archives un problème de vocabulaire changeant. Avant 1875 le vocable « *entrée* » est utilisé dans le *Compte-rendu de Tenuta* : ce sont en liras la valeur des récoltes de tous les fonds (quote-part patronale et quote-part à donner aux métayers) et seulement la valeur de la part patronale de l'accroissement en viande dans les étables et de l'élevage du mûrier. Depuis 1875 dans le fascicule nommé *Liste des produits et des gains* apparaît le mot « *rente brute* » : seuls les produits des pépinières, des potagers, des bois et des élevages (étables, porcheries, fromageries, magnaneries) sont des produits uniquement patronaux, outre les gains issus des fonds de magasins ou du prêt du matériel agricole et des locations de fonds. Si l'on compare la valeur finale du compte de chaque métairie dans le *Grand-livre des fonds et des étables en Métayage* avec la valeur extraite du titre *Actif de chaque possession* inséré dans le fascicule n° 2 du *Compte de Tenuta* et intitulé *État du passif et de l'actif au premier janvier*, le chiffre est identique. Ce constat permet de procéder à la décomposition de la valeur finale du *Compte de métairie* et de s'assurer que la valeur retransmise dans le *Compte-rendu de Tenuta* comme *rente brute* est bien l'association de la valeur de l'ensemble des récoltes (quote-part patronale et quote-part métayère) plus la seule quote-part patronale des gains des bois et des élevages (il faut en effet se rappeler que le métayer reçoit de droit suite à sa participation à moitié aux cheptels, sa quote-part en matière d'élevage à chaque transaction et de droit à chaque récolte la moitié des fruits à cause de son travail et de sa participation aux dépenses pour la mise en culture du fonds). Après 1892 le mot « *actif brut* » est utilisé dans le *Compte-rendu de Tenuta*. Si l'on essaye un calcul du revenu brut agricole de quote-part patronale issu de tous les biens fonciers, on observe les variations suivantes (Tableau 3).

1853-1862	113
1861-1870	142
1883	260
1891	276
1914	425

<sup>6</sup> Un prochain travail souhaite considérer les archives comptables de *Casa Pinelli Gentile* et celles de *Casa Cavazza Isolani* pour les comparer avec les résultats de grands instituts agraires Italiens et Français et les nombreuses publications réalisées par de grands propriétaires dans les *Annales* de diverses Sociétés d'agriculture Françaises et Italiennes (Grignon, Florence et Bologne). De la sorte, les chiffres de *Casa Spalletti* encore améliorés par un essai d'analyse de groupe en cours de réalisation, pourront trouver un sens au moins relatif.

L'augmentation entre 1870 et 1883 s'explique par la généralisation de la fertilisation chimique sur tous les prés alors que celle qui est observée entre 1891 et 1914 est causée par une utilisation rationnelle de la fumure chimique sur tous les prés et dans tous les champs.

Pour retrouver le revenu agricole net de quote-part patronale, il faut le différencier du revenu agricole net disponible car les documents opposent à l'actif net annuel issu des *Tenute*, l'augmentation du patrimoine foncier qui est la différence entre l'actif net annuel issu des *Tenute* et la somme des dépenses extraordinaires et des dépenses nécessaires pour assurer le train de vie du propriétaire (Tableau 4).

1842	32
1853-1862	49
1861-1870	49
1874	54
1891	76
1913	98

#### 4.2.2. Un taux du profit rentable

L'agronome Eugenio Giordano rappelait en 1875 que le taux du profit est le chiffre qui est issu de la division de la rente brute par la rente nette : plus le rapport est élevé, plus la gestion est lucrative. Mais, il ne faut pas oublier que derrière le terme de *rente* dans le *Compte-rendu de Tenuta* se cache uniquement la *rente de quote-part patronale pour les fonds et les étables*. Enfin, par définition tacite, l'on introduit dans le montant du revenu net agraire le coût des constructions neuves. Dans les archives de Casa Spalletti, alors qu'il calcule son revenu de 1854 à 1872, Giovanni-Battista Spalletti prend en effet bien soin de définir le revenu net agraire comme le « revenu sans le fruit des capitaux placés dans le prêt et non déduite la valeur des constructions neuves et des améliorations foncières ». Après 1872 seulement sera ouvert un compte particulier appelé « *Capitaux extraordinaires pour l'amélioration des fonds* ». De 1833 à 1914, on remarque pour les *Tenute de Sant'Ilario, de San Donnino et de la Riviera* une évolution du taux du profit : on passe d'une moyenne autour de 50 % entre 1833 et 1852 durant une phase d'amélioration foncière et de construction de granges et d'étables à une moyenne autour de 25 % entre 1895 et 1914 durant une phase de maintien cultural où à l'élevage du bétail pour la production de viande et de fromage ne s'ajoute que la création d'un vignoble extensif de vins de coupage.

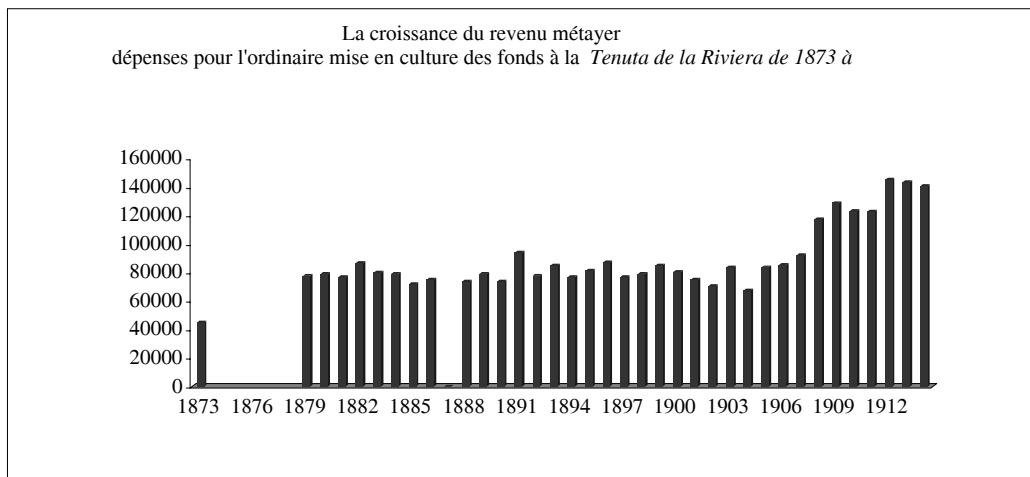
#### 4.2.3. La croissance du revenu métayer

Retrouver le revenu métayer au travers des archives patronales reste possible à condition de considérer toutes les clauses qui régissent les rapports entre le patronat et le colonat.

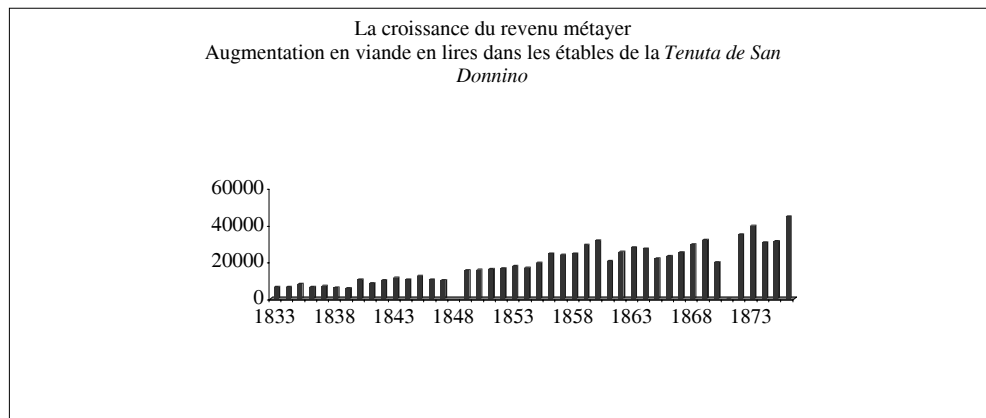
Un premier essai est une série de trois calculs indirects. L'évolution de la « *rente brute de la Tenuta* » était une première tentative. Le revenu métayer se perçoit en effet dans l'évolution de la rente brute de quote-part patronale (appelé après 1892 revenu brut agricole de part patronale), parce que cette dernière se compose du « *revenu net + les dépenses dans les fonds* ». Le revenu net de part patronal est issu des *Grands-livres des fonds et des étables* : il se compose des produits des fonds (blé, maïs et raisin, lait, feuille de mûrier outre la valeur locative de la maison et de la basse-cour paysanne à Reggio-Emilia) + « *l'augmentation annuelle en viande (en liras) dans les étables – les dépenses sur le fonds et dans les étables* ». *L'augmentation annuelle en viande (en liras) dans les étables* est la différence entre le bétail en fin d'année plus le bétail vendu et le bétail en début d'année dans les étables plus les achats durant l'année. Les dépenses sur le fonds sont l'addition des dépenses entièrement patronales dans les fonds en économie directe et des dépenses de quote-part patronale pour les fonds en métayage. Les dépenses de quote-part patronale pour les étables en métayage sont la somme des achats de bétail (à moitié avec le métayer) et des achats pour l'alimentation du bétail (où souvent le patronat paye entièrement les grains achetés pour l'engraissement de la truie et le forçage en graisse des bouveaux). Les dépenses de part patronale pour les terrains en métayage sont l'addition des dépenses payées à moitié avec le métayer pour les avances aux cultures et la part des récoltes données aux métayers comme rétribution de son travail.



Un second calcul indirect est appréciable quand on analyse l'évolution des « dépenses pour la mise en culture ordinaire des fonds » : le montant en liras en plaine reggiane de 1876 à 1914, est multiplié par quatre quand désormais bat son plein la seconde révolution agricole (fumures chimiques, produits antiparasitaires et semences sélectionnées) alors que les aménagements sporadiques du statut de métayage disparaissent. Cela signifie que le métayer réussit grâce en partie au succès permanent de l'élevage porcin à payer la moitié normale des dépenses (voir figure ci-dessous).

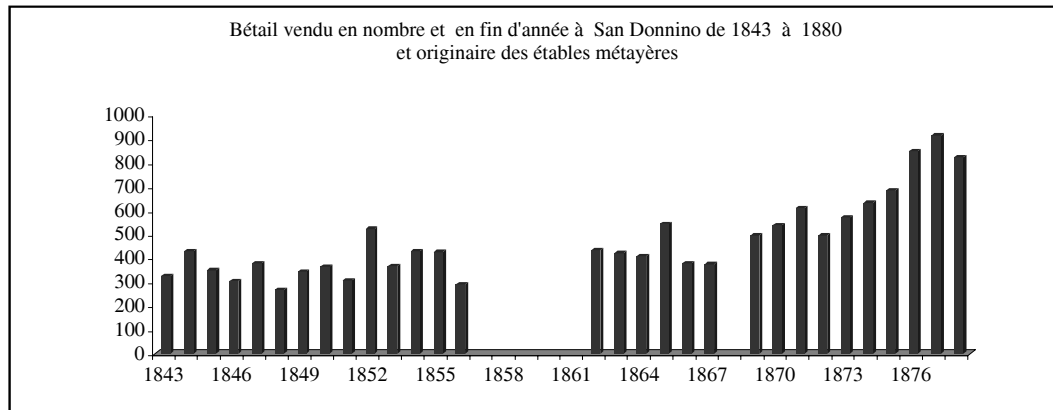


Un troisième calcul indirect est « l'augmentation annuelle en viande (en liras) dans les étables ». Un regard aux entrées des étables dans le *Compte-rendu général de Tenuta* permet de suivre une hausse qui est multipliée par dix de 1841 à 1876, quand Casa Spalletti met au point deux élevages d'emboche dans la *Tenuta de San Donnino* : ces élevages sont le résultat d'un croisement entre la race porcine locale Noire et la race Blanche Anglaise et la conséquence d'un métissage entre la race bovine locale Rouge et la race Suisse de Fribourg (voir figure ci-dessous). Les produits porcins issus du premier croisement (rapide et peu coûteux) financent la politique bovine longue et onéreuse.



Un second essai est une approche par le calcul direct. Les archives patronales permettent de retrouver les *Comptes des paysans* dans le *Grand-livre des fonds et des étables conduits en métayage* et dans le *Livre des étables de la Tenuta*. Dans le *Grand-livre des fonds et des étables conduits en métayage*, pour chaque métairie est calculé le montant de l'augmentation en viande (en liras) pour la part patronale. Mais, puisque pour chaque achat ou vente de bétail, le montant est toujours réparti à égale moitié entre le patronat et le colonat, le montant de l'augmentation en viande (en liras) pour la part paysanne est – par définition – égal à celui de la part patronale.

Le *Livre des étables de la Tenuta* est un livre où un compte est ouvert pour chaque étable, aussi il est possible de calculer le total des ventes de bétail dans les seules étables en métayage : ce décompte dans la *Tenuta de San Donnino* de 1843 à 1878 passe d'une moyenne annuelle de 350 à 800 têtes (voir figure ci-dessous).



Le revenu paysan reste, comme le revenu patronal, en hausse parce qu'il est le fruit non seulement d'une collaboration entre partenaires grâce à l'application du droit à contracter pour une recherche du profit optimum, mais parce qu'il est aussi le résultat d'une gestion qui suppose une organisation de l'entreprise et des investissements dans l'espace, dans le temps et selon les faire-valoir.

### 4.3. Réguler le cycle des investissements

Il faut d'abord noter que la croissance régulière du revenu agricole net chez *Casa Spalletti* grâce à une adéquation attentive mais réfléchie aux appels du marché international<sup>7</sup> cache une forte opposition entre les *Tenute*. En effet, la moyenne de 76 livres de revenu net à l'hectare pour la quote-part patronale sous l'administration unique des héritiers de Giovanni-Battista Spalletti (correspondant à une rente foncière égale à 6,6 % de la valeur globale du patrimoine foncier en 1891 au cœur de la grande crise agraire européenne) reste peu expressive. En revanche, il faut expliquer le regroupement des *Tenute* par rapport à cette moyenne. Quatre *Tenute* (dont deux en plaine reggiane) ont une rente foncière entre 4 et 5,5 % de la valeur du patrimoine foncier et un revenu agricole net voisin de 50 livres. Quatre autres *Tenute* (dont trois en plaine reggiane) ont une rente foncière entre 6 à 13 % de la valeur du patrimoine foncier et un revenu agricole net compris entre 100 et 250 livres. Alors que le premier groupe vend encore trop de maïs, de chanvres, de riz ou de viandes, le second groupe produit surtout du fromage et du vin de qualité parce que, ce qui importe vraiment est l'état de la bonification : si une bonification est en phase de début de réalisation, la *Tenuta* appartiendra au groupe dont le revenu agricole est inférieur à la moyenne globale du patrimoine et si une bonification est en phase de fin de réalisation, la *Tenuta* appartiendra au groupe dont le revenu agricole est supérieur à la moyenne globale du patrimoine. La *Tenuta de la Barisella* en 1891 a déjà complété une troisième bonification par la rotation généralisée de toutes les terres, ce qui permet des céréales à hauts rendements et un élevage de très haute qualité grâce aux fourrages verts et sarclés : le revenu net atteint 250 livres. Dès 1816, elle terminait une première conversion des marais en rizières et en 1840 achevait une seconde mutation en transformant les rizières en prairies irriguées et arborées.

La mise en œuvre d'une politique de bonification dépend toutefois de la typologie et de la redistribution des investissements dans le temps. Si l'on considère la répartition entre les dépenses extraordinaires et les dépenses ordinaires à la *Tenuta de la Riviera* de 1829 à 1855 aux débuts de la première bonification, 64 % des dépenses sont des dépenses extraordinaires faites par le patronat en exploitation directe pour le confinement des eaux au cœur des dépressions et le drainage des hautes terres. Puis, de 1856 à 1872 les dépenses extraordinaires en régie directe regroupent 25 % des dépenses et transforment les dépressions marécageuses en rizières. Enfin, de 1873 à 1914, les dépenses ordinaires en exploitation directe et en métayage couvrent 90 % des dépenses pour la reconversion de la rizière en tréflière viticole. La mise en œuvre d'une politique de bonification dépend également de la typologie et de la redistribution des investissements dans l'espace. Si l'on considère la répartition des hectares bonifiés et à bonifier à la *Tenuta de la Riviera* en 1873 à la fin de la première bonification, 74 % des terres sont bonifiées et produisent avec profit selon les appels du marché. En revanche en 1891, au

<sup>7</sup> Voir Rossi Marie-Lucie (2006), *Déconstruction du paysage et révolutions du marché durant le libéralisme concurrentiel (1757-1922) à Reggio-Emilia*, *The impact of markets in the management of rural land*, Saragossa, Spain, 22-23, September 2006.

début de la seconde bonification seuls 46 % des terres sont bonifiées et en adéquation avec le marché. Les espaces modernisés en 1873 contribuent pour 91 % du total du revenu net contre 66 % en 1891.

D'où une innovation fragmentée dans le temps, dans l'espace et surtout en fonction des acteurs. Il faut comprendre en effet le pourquoi de ce mélange de gestions qui concilie la grande propriété et la petite exploitation et intègre tous les modes de faire-valoir. Le propriétaire qui souhaite faire de l'agriculture une industrie veut avoir un fonds productif au bilan actif : « réorganiser les domaines pour en retirer un profit toujours majeur grâce à une prise d'intérêt pour le régisseur et au co-intéressement pour le paysan » est en 1885 selon Venceslao Spalletti l'abécédaire de toute gestion rurale.

Le point de départ, incontournable, est la rénovation foncière qui doit toujours se faire en régie directe : quand une terre est en exploitation directe, on peut reconstruire toute l'assiette foncière. Au début le bilan est passif, puis à mesure qu'il tend à redevenir actif, il faut envisager le retour au métayage. La conversion achevée, on institutionnalise un long parcours. D'abord, il y a un retour très progressif au métayage (*perfetta mezzadria*) où les dépenses sont également partagées entre le patronat et le colonat. Ensuite, est instaurée l'obligation au maintien des améliorations accomplies en régime d'exploitation directe. Puis, dès que le métayer accumule régulièrement des avoirs, une augmentation du train de culture et du cheptel à fruits lui sera imposée. Quand dans un fonds, l'on transformera enfin le pré permanent arboré en luzernière complantée parmi les céréales, une location sera toujours proposée au métayer. Mais, ce candidat au fermage devra maintenir les dépenses ordinaires pour la bonne mise en culture de l'exploitation. Le passage, à une grande location de l'ensemble d'une *Tenuta* avec droit d'inspection pour la préservation de la bonification, est offert seulement quand l'œuvre d'amendement est entièrement terminée. C'est donc cette succession normalisée et rotative des modes de faire-valoir et par voie de conséquence de l'injection de l'investissement qui explique que la croissance économique et le dialogue social s'épaulent.

Finalement de cette fragmentation organisée naît le développement qui assure un profit mesuré, négocié et régulé entre tous les acteurs parce qu'il est devenu normal de considérer le propriétaire et le colon (salarié co-intéressé, métayer et locataire) comme des entrepreneurs désireux de faire de bonnes affaires à proportion de la terre, du travail et du capital respectivement engagés.

Grâce à des archives parfaitement conservées parce que conçues comme le collectif culturel indispensable pour informer afin de décider, on a essayé de voir naître une logique, une pratique et un savoir qui cherchent – en l'absence de toute intervention de l'État – à justifier le choix et l'ordre de la décision économique en séparant la rente foncière, le bénéfice agricole et la rétribution du travail pour analyser les profits ou les pertes de la gestion selon les différents modes de faire-valoir (économie directe, salariat co-intéressé, métayage et location). Progressivement, une comptabilité se met en place, passant de la conservation du patrimoine et de l'établissement de la rente foncière à la gestion du profit d'entreprise et au calcul du bénéfice optimum par la recherche de la limite économique de l'intensité. Toutefois, il faut souligner que seules des archives analytiques entièrement conservées dans leurs versements d'origine ont permis de retrouver cette quête libre du profit en fonction de tous les acteurs qui a conduit à la mise au point de contrats flexibles qui assuraient la cohésion sociale et l'innovation économique parce qu'ils considéraient toutes les composantes du colonat comme des associés (*soci*) en affaires. Cet état d'esprit libéral et solidaire sera la base culturelle essentielle à la naissance du district industriel territorial de la troisième Italie. En dernier ressort, sous le libéralisme concurrentiel, la culture administrative et la fabrication des archives à elles seules justifient par l'élaboration du droit des contrats, la conservation du patrimoine et la recherche du profit d'entreprise par l'emprise de l'organisation pour assurer le développement à tous les acteurs productifs. Les archives restent un patrimoine qui est source de richesse pour l'entreprise.